Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202659-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 10 Juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme LE ROUX Sandrine à Mme CLEQUIN Yolande, M. LAUDRIN Joël à M. JEHANNO David

Désignation du secrétaire de séance
Mme Christelle BEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Occupation du domaine public

Mme Le Maire informe le Conseil que la redevance d'occupation du domaine public était fixée à 1.5 € le m² et ce par délibération en date du 20 mai 2011. Dès lors, elle interroge les élus pour valoriser ce montant, ou non, et surtout pour l'appliquer à l'ensemble des demandeurs et ce sans prorata temporis.
M. Eric BEUVE, Adjoint, rappelle que ce montant est appliqué par m² occupé par le concessionnaire.
Mme Le Maire souligne l'intérêt de ne pas bouger ce montant pour aider au maintien des commerces dans le bourg.
M. Yves PEDEN, Conseiller Délégué, souligne que le coût doit être jugé à celui passé par le personnel communal quant à la facturation de cette occupation.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme le Maire et à l'unanimité

FIXE à 1.5 € le m² pour tout usage et occupation du domaine public et ce à compter de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 Juin 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juin 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance